

Granges, mercredi 15 décembre 2004



Mesdames et Messieurs les adhérents,
Mesdames et Messieurs les futurs adhérents,

Nous tenons tout d'abord, chers collègues, à vous adresser nos remerciements. Remerciements pour avoir cru en l'idée simple : la création d'un CE. Idée simple mais difficile à mettre en œuvre. Nous sommes heureux d'exposer devant vous les grands axes d'Axalta que nous voulons mettre en œuvre pour vous.

Notre association est plus que jamais riche d'idées et forte de plus de 4800 adhérents. Ramenons ce chiffre aux effectifs de l'Education Nationale, cela reste encore modeste. Enfin !! Que de chemin parcouru depuis la création de l'association en juillet de cette année, mais elle n'a démarré réellement que vers la mi-septembre avec son site Internet (www.axalta.com).

Plusieurs tentatives ont été menées depuis les années 80 pour mettre en place un CE au sein de l'Education Nationale, mais rien n'a réellement abouti. Aucune n'a eu un nombre suffisant d'adhérents pour se développer. Ce qui n'est pas notre cas.

Nous comptons sur vous et votre mobilisation pour faire de la pub autour de vous par le bouche à oreille ou par mail.

En ce début du 21^{ème} siècle, tel est le défi que nous sommes en train de relever pour vous, pour nous. Il faut que nous pérennisions notre dynamisme et notre capacité d'innovation.

Plusieurs personnes contestent aujourd'hui encore, la place et le rôle à jouer par notre association dans notre société.

Notre association doit être considérée comme un corps à part entière au sein de l'Education Nationale. Elle est doit devenir incontournable dans l'exercice de la démocratie et du développement du lien social. Nous sommes plus d'un million, ensemble nous gagnerons !!

Pour donner l'impulsion nécessaire à la mise en place de cette nouvelle dynamique, nous souhaitons renforcer le nombre de nos partenaires commerciaux, de demander des subventions auprès des services publics de tout ordre et à différents niveaux, de multiplier les liens qui nous unissent aux autres.

Enfin, il existe un réseau de ressources encore trop peu développé, celui des personnels mis à disposition dans le cadre du mécénat de compétences. Peu utilisée, cette disposition rendue plus attractive par la loi d'août 2003 sur le mécénat permet aux entreprises de mettre à disposition des salariés au sein d'associations comme Axalta.

Pour l'entreprise, la valorisation du temps passé permet une déduction fiscale. L'association bénéficie, quant à elle, d'un accompagnement mais surtout d'une mise à disposition de compétences telles que celles d'un comptable ou d'un gestionnaire.

Nous entendons mobiliser les entreprises, de notre département (la Saône et Loire, pour une question de facilité de communication) pour développer cette pratique d'aide à notre association.

Axalta a besoin de ressources humaines mais aussi de moyens financiers publics ou privés, pour la réalisation de son projet associatif : la création d'un CE au sein de l'Education Nationale.

Nous vous remercions de votre attention et vous encourageons à diffuser ce mail pour faire connaître notre orientation associative.

Chers adhérents, et futurs adhérents, nous vous souhaitons de bonnes fêtes.

Jean-Sébastien DESMEDT, Président d'Axalta, et toute son équipe.